

Groupe de travail « Energie & Développement durable »



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES & DONNE ÉNERGÉTIQUE

AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Mardi 8 janvier 2013

Intervention F Mabille



Le P.I.G Précarité Énergétique et l'expérimentation de la prise en charge du reste à charge pour les ménages

Un acteur engagé dans la lutte contre la précarité énergétique

Exercice des compétences énergie (électricité et gaz naturel) et logement (PLH)

2006 : Création d'un fonds d'aides à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (tous revenus)

2008 : Gestion décentralisée des aides à la pierre de l' ANAH

2012 : Décision d'engager un PIG précarité énergétique en lien avec l'ANAH : programme Habiter mieux (opérateur PACT de Dunkerque) et une expérimentation sur le financement du reste à charge des ménages précaires (tiers investisseur)



Un acteur engagé dans la lutte contre la précarité énergétique

La Méthode

Définition de la précarité énergétique

- a) définition anglo saxonne
Un foyer qui **dépense plus de 10 %** de son **revenu annuel dans l'énergie** (selon le programme Fuel Poverty)
- b) définition en France : une notion récente (loi Grenelle II - juillet 2010)
« ...une personne qui dans son logement éprouve des difficultés...à disposer de la fourniture nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de **l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat.** »

Les limites du système actuel

Les dispositifs curatifs = un « filet de sécurité » social indispensable **mais insuffisant** car :

- les montants des tarifs sociaux de l'énergie sont trop faibles et ne réduisent pas les consommations
- le parcours du combattant pour l'utilisateur
- un écart important entre ayants-droit et bénéficiaires des tarifs sociaux
- des aides données à fonds perdus sans régler durablement le problème
- le non prise en compte du bâti et du comportement de l'utilisateur
- un nombre important de ménages exclus du dispositif (aide FSL de 1 200 € pour 5 ans pour l'électricité et le gaz, l'ouverture du marché de l'énergie)

Des propositions d'intervention complémentaires pour lutter efficacement contre la précarité énergétique

Un cadre légal : la CUD, peut, en raison de sa **compétence distribution publique d'énergie**, offrir une **aide spécifique aux usagers en situation de précarité**, au titre de l'art L 2224-34 du CGCT.

Portée : la CUD peut **prendre en charge tout ou partie des travaux d'isolation, de régulation thermique, de régulation des consommations d'énergie ou d'achats d'équipements domestiques à faible consommation pour les ménages en précarité énergétique.**

ET PLUS ENCORE : il est prévu que les **usagers** obtenant cette aide spécifique **bénéficient d'un suivi d'une durée minimale de 6 mois** (analyse des comportements, des factures d'énergie).

Les modalités du nouveau dispositif

- a) critères d'éligibilité : Profil type : personne seule avec enfant/s, propriétaire occupant d'une maison individuelle d'avant 75 à la recherche d'un emploi, bénéficiaire de minima sociaux (base ANAH « revenus très modestes »), âgée entre 30 et 59 ans
- b) montant du fonds CUD : 100 000 €, correspondant au reste à charge maximum pour 10 familles ayant engagé une réhabilitation ciblée du logement, une fois les aides mobilisables déduites (ANAH, FART, Région...)
- c) nature travaux envisagés pour un foyer : dispositif de base = chaudière + vannes thermostatiques + isolation (+ panneau solaire) ou réhabilitation plus lourde (travaux jusqu'à 25 000 €)
- d) méthode : expérimentation dès 2012, pendant 1 an, sur 10 foyers sélectionnés par un CCAS puis déploiement à une plus large échelle, en lien avec des partenaires (EDF, GDF, GRDF, villes, conseil général, conseil régional, associations...); suivi/animation du dispositif et des familles par un opérateur agréé

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

Un acteur engagé dans la lutte contre la précarité énergétique

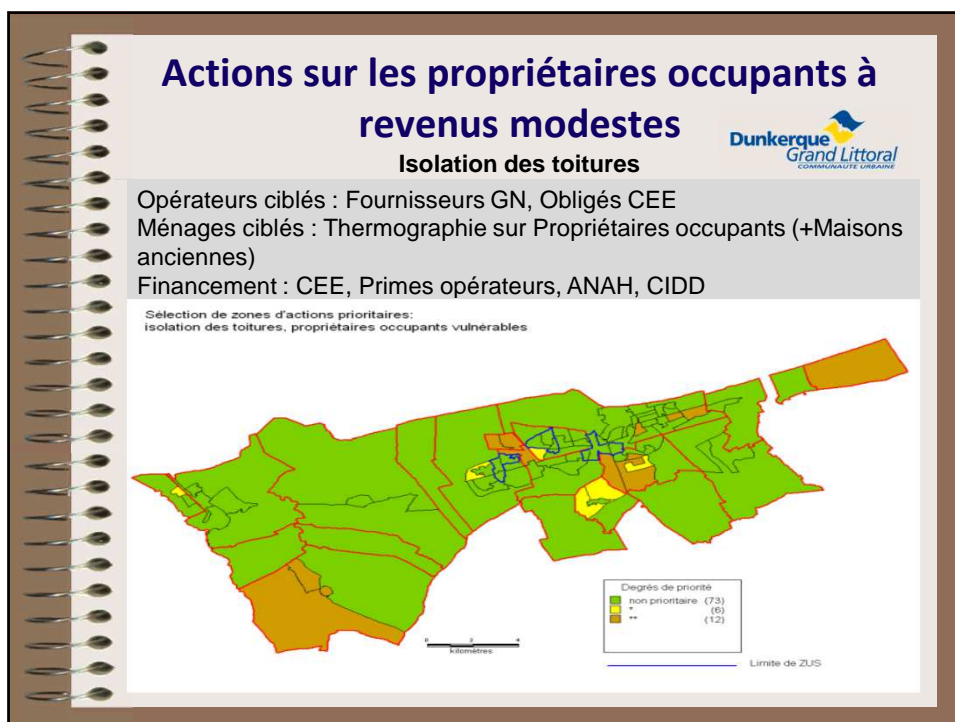
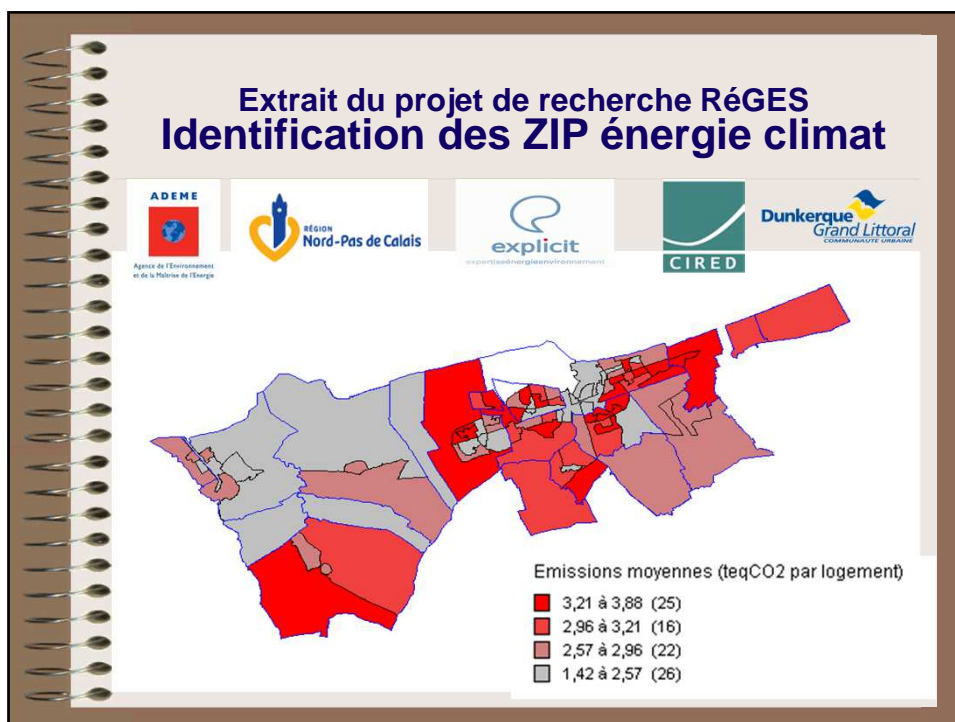
De la méthode à l'action

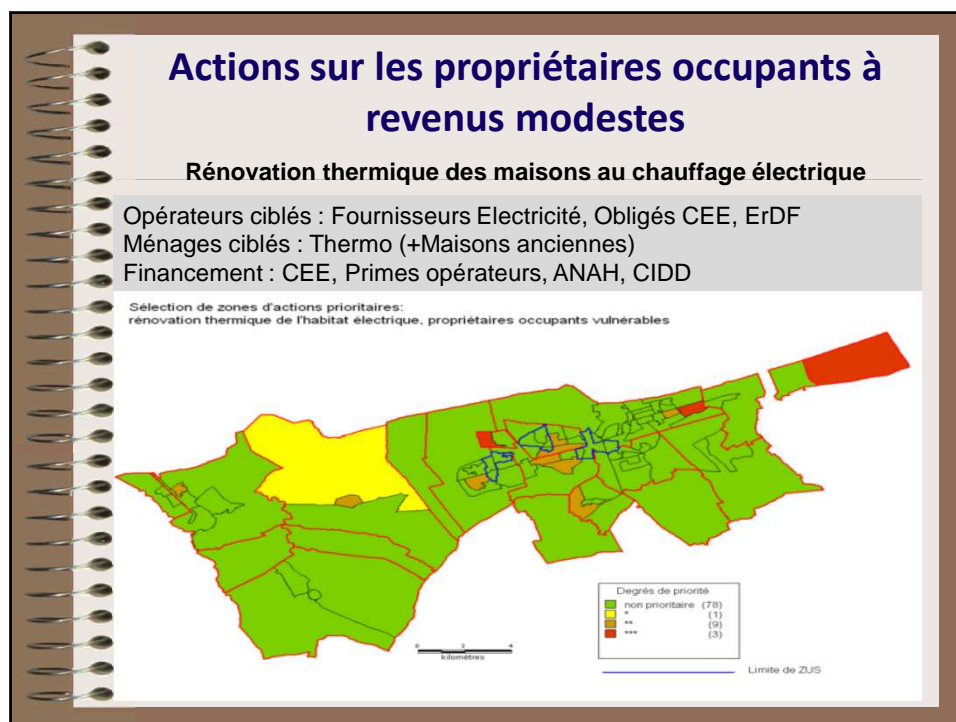
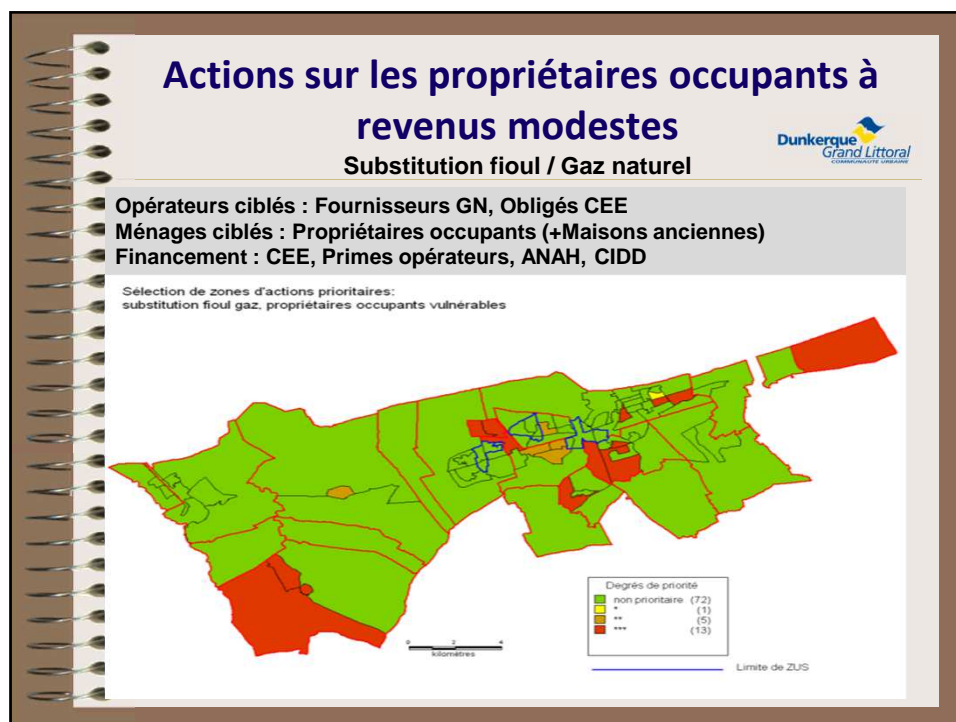
La clef du dispositif La détection des ménages ?

- La méthode statistiques
- La méthode de terrain

La clef du dispositif La détection des ménages ?

- a) Les ayants-droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, gisement 2010 = 7 410 foyers, parmi lesquels environ 50 % seraient propriétaires de leur logement, soit quelques 3 700 foyers
- a) Les données des acteurs sociaux : Fonds Solidarité Logement, CCAS, associations caritatives,...
- a) le fichier des usagers du service public de l'énergie ?
- d) Les Zones d'Intervention Prioritaires Energie Climat (projet de recherche RÉGES)





La clef du dispositif La détection des ménages ?

La détection sur le terrain

Opération **reflexénergie**
Dunkerque Grand Littoral
Fort-Mardyck - Commune de
GrDF
equitia

Évaluer
Suivre ses consommations...
Le Conso'Coach

Échanger :
Les réunions Tupper'Watt

Maîtriser ses consommations

kit
L'écobêt

19
=25%
1 = 10
7.5

Detailed description: This collage features several logos at the top: 'Opération reflexénergie' with a sun icon, 'Dunkerque Grand Littoral' with a blue and yellow logo, 'Fort-Mardyck - Commune de' with a blue and white logo, 'GrDF' with a blue and green logo, and 'equitia' with a red and white logo. Below the logos are three main sections. The first, 'Évaluer', shows a 'GREEN' energy audit certificate and a screenshot of the 'Le Conso'Coach' software interface displaying energy consumption data. The second, 'Suivre ses consommations...', includes a 'kit' box for energy audits and a circular infographic titled 'L'écobêt' showing various household energy-saving tips. The third, 'Échanger : Les réunions Tupper'Watt', features a vertical poster with energy-saving tips and a large number '19', and a horizontal poster with a large number '1' and a '25%' discount, along with other energy-saving icons and numbers like '1 = 10' and '7.5'.